

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 585

43 – HAUTE-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DU PUY-EN-VELAY

Ventes et cessions

524 144 029 RCS Le Puy en Velay.

FOREZ CONSEIL.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 200000.00 EUR.

Adresse : 20, Rue De la Gazelle, 43000 Le Puy-en-Velay.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS Société par actions simplifiée au capital de 2.000.000 € Siège social : 20 Rue de la Gazelle 43000 LE PUY EN VELAY 384 762 589 RCS LE PUY EN VELAY ET FOREZ CONSEIL Société par actions simplifiée au capital de 200.000 € Siège social : 20 Rue de la Gazelle 43000 LE PUY EN VELAY 524 144 029 RCS LE PUY EN VELAY AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte signé par signature électronique en date du 13 mars 2026, La société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS, société par actions simplifiée au capital social de 2.000.000 €, dont le siège social est situé au 20 Rue de la Gazelle 43000 Le Puy-en-Velay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Puy-en-Velay sous le numéro 384 762 589 et la société FOREZ CONSEIL, société par actions simplifiée au capital social de 200.000 €, dont le siège social est situé au 20 Rue de la Gazelle 43000 Le Puy-en-Velay, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Puy-en-Velay sous le numéro 524 144 029, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FOREZ CONSEIL par la société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS. La société FOREZ CONSEIL ferait apport à la société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS de la totalité de son actif, soit 636.466 €, à charge de la totalité de son passif, soit 153.647 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 482.819 €. La société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS détenant 100 % du capital de la société FOREZ CONSEIL et ne pouvant recevoir ses propres actions en échange de ses actions de la société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société absorbante en contrepartie de l'apport net réalisé par la société absorbée. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er septembre 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société FOREZ CONSEIL depuis le 1er septembre 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS. La société FOREZ CONSEIL serait dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion serait réalisée et deviendrait définitive d'un point de vue juridique et conventionnellement à l'issue et réserve de l'approbation de la fusion par le président de la société FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS. Les créanciers de la société absorbante (FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS), ainsi que ceux de la société absorbée (FOREZ CONSEIL) dont les créances sont

antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé (i) au nom de FORVIS MAZARS ENTREPRENEURS au greffe du Tribunal de commerce du Puy en Velay et (ii) au nom de FOREZ CONSEIL au greffe du Tribunal de commerce du Puy en Velay, le 16 mars 2026. Pour avis.

